

Date d'arrivée du dossier : Dossier complet : oui Payé : oui
 non non
 En attente de paiement Chèques

Partie réservée aux organisateurs



Salle Omnisports Colette BESSON
 Route de Coray à **ROSPORDEN**
DIMANCHE 31 Octobre 2021 9-18h

CONTACTS

rospoanimations@gmail.com
 à privilégier

06.71.01.94.62

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: _____ Prénom: _____
 Adresse : _____
 Code postal: _____ Ville _____ Tél _____
 Mail : _____
 N° carte d'identité : _____ Délivrée à : _____ le _____

Réservation :

ATTENTION TABLES EN QUANTITE LIMITEE

Je désire réserver :..... mètres X 4 € le mètre (sans table) soit un total de _____ €
 Je désire réserver :..... mètres X 6 € avec Table (minimum 2m) soit un total de _____ €
TOTAL A REGLER A L'INSCRIPTION : _____ €

les organisateurs vous demandent de vous présenter à partir de 7h00 et avant 8h45

(à l'intention des particuliers): Je déclare sur l'honneur:

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L310-2 du code du Commerce).
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

à l'intention des professionnels): Je déclare sur l'honneur:

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art R-321-7 du Code Pénal).

Toutes les réservations ne seront retenues qu'accompagnées:

1) A réception du paiement : chèque libellé à l'ordre de **Rospo Anim Actions** adressé par courrier chez:
 ROSPOANIMATIONS centre social rue ALSACE LORRAINE 29140 ROSPORDEN

2) De la PHOTOCOPIE RECTO/VERSO de la CARTE D'IDENTITE

3) Du bulletin d'inscription signé (valant approbation du règlement intérieur au verso)

4) De l'attestation sur l'honneur signée concernant votre participation à deux vide greniers pour l'année civile (uniquement pour les particuliers)

Attestation sur l'honneur pour les particuliers
 Je soussigné(e) _____
 atteste ne pas avoir participé à plus de 2 autres vide greniers dans l'année 2021.
 Signature _____

Signature obligatoire pour particuliers et Professionnels
 précédé de la mention « Lu et approuvé »
 A _____
 le _____ 2021
 Signature _____

REGLEMENT

- 1) Cette manifestation s'adresse aux professionnels, particuliers et aux associations régies par la loi 1901.
- 2) Ils sont réputés pouvoir exposer lorsque le bulletin d'inscription (daté, signé et accompagné du règlement) est parvenu à l'organisateur. **L'inscription ne peut être définitive qu'après réception de ce document intégralement rempli accompagné du chèque et de la validation par l'organisateur.**
- 3) Le nombre d'emplacements est limité. Les exposants inscrits s'engagent à respecter les limites des emplacements (les allées et issues de secours ne peuvent être encombrées).
- 4) Les exposants seront reçus de 7h00 à 8h45 et seront placés dans la salle par les organisateurs. **Ils devront être munis de leur carte d'identité mentionnée dans le bulletin d'inscription sans quoi l'accès au déballage pourra leur être refusé.**
- 5) Tout emplacement non occupé 1/4 heure avant le début de la manifestation ne sera pas remboursé et pourra être ré-attribué selon les besoins des organisateurs.
- 6) En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.
- 7) L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 8) Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 09h00 et à ne pas remballer avant 18h00. Ils s'engagent aussi à **NETTOYER LEUR EMPLACEMENT** après utilisation et à **RANGER LES TABLES DANS LE LIEU DE STOCKAGE PRÉVU À CET EFFET.**
- 9) Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vol ou autres préjudices. Il appartient aux exposants d'assurer, ou non, les marchandises exposées.
- 10) Il est interdit d'accrocher ou d'attacher quelque objet que se soit sur les murs du gymnase.
- 11) **les exposants s'engagent se munir de leurs propres matériels, cependant il est possible de louer des tables sur place. (Attention tables en quantité limitée)**
- 12) La vente sur place de boissons et de restauration est strictement réservée aux Organisateurs (buvette, café, sandwich, etc.)
- 13) **L'accès à la salle est INTERDIT AUX ANIMAUX.**

L'Association Rospo Anim Actions